

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR*****Poursuite des cours en présentiel pour les élèves contacts à risque***

- Votre enfant a 12 ans ou plus et il présente un schéma vaccinal complet (sans être atteint d'immunodépression grave) ;
- Votre enfant a été atteint de Covid-19 depuis moins de deux mois.

Si votre enfant remplit l'une de ces conditions, il ne doit pas s'isoler. Sauf s'il a été atteint de Covid-19 depuis moins de 2 mois, votre enfant doit réaliser immédiatement un dépistage par test antigénique ou test RT-PCR puis réaliser un autotest à J+2 (2 jours après le premier test) et J+4 (4 jours après le premier test). Cette surveillance à J+2 et J+4 peut également se faire par test antigénique ou test PCR (dans ce dernier cas, le retour en classe ne pourra se faire qu'après que la pharmacie ou le laboratoire vous ait délivré les résultats). La poursuite des cours en présence n'est possible que si les tests réalisés sont négatifs.

- Votre enfant a 12 ans ou plus et n'est pas vacciné ou présente un schéma de vaccination incomplet

Il doit alors respecter un isolement de 7 jours à compter du dernier contact avec le cas confirmé. Il doit réaliser un test de dépistage Covid-19 (antigénique ou RT-PCR) au 7<sup>ème</sup> jour d'isolement (et plus tôt en cas de survenue de symptômes). Le retour en classe après l'isolement de 7 jours n'est possible que si le test réalisé au 7<sup>ème</sup> jour est négatif. A défaut de présentation de la présente attestation le 7<sup>ème</sup> jour, l'isolement sera prolongé jusqu'à la production de l'attestation et au maximum jusqu'à 14 jours.

Je soussigné(e) :

**[Prénom et Nom]**

demeurant :

**[Adresse]**

représentant légal de :

**[Prénom et Nom de l'élève]**

atteste sur l'honneur que mon enfant respecte l'une des conditions mentionnée *supra* permettant de suivre les cours en présentiel.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... **[commune]**, le .....**[date]**

Signature

.....  
**[Prénom] [Nom]**